



Compte rendu CGT AC

Formation spécialisée santé, sécurité, conditions de travail du 5 mars 2024

La séance était présidée par M. Clément, DRH.

Points principaux à l'ordre du jour :

1. **Programme prévisionnel de visites 2024 des représentants du personnel de la FSSSCT-AC**
2. Point d'information sur les **mesures d'urgence** et actions mises en place pour les agents sur le site du **CNRV à Montlhéry**
3. **Point d'information sur les modalités d'organisation du travail durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques**
4. Présentation des solutions mises en place pour résoudre la **problématique de la température dans les bureaux**
5. Présentation du **bilan 2023 des aménagements de postes**
6. Examen des **accidents professionnels**
7. Examen des **registres de santé, sécurité au travail**
8. Questions diverses :
 - **télétravail pour les agent e s travaillant au standard**
 - **Tour Séquoia : dysfonctionnements** des ascenseurs, utilisation des escaliers, fonctionnement des détecteurs de lumière
 - couverture **AC en WIFI**

Le rapport de visite relatif à la DAEI a été reporté à la prochaine réunion prévue en juin.

1/ Programme prévisionnel de visites 2024 des représentants du personnel de la FSSSCT-AC

Une visite des représentant e s de la Formation Spécialisée (FS) de certains services de la DNUM est en cours (PNM notamment site de St-Médard en Jalles).

En intersyndicale, les visites suivantes ont été proposées et votées à l'unanimité :

- **DGAMPA** (périmètre à préciser, notamment le site de St-Malo), fin avril/début juin.
- **Entités où est mis en place ou projetée une organisation de travail en flexoffice** : DAFI, DGITM, IGEDD ?, DGALN ? DGAMPA ? Les phases de visites seront déterminées pour s'effectuer dans les prochains mois.
- **PLOT I** à partir de septembre.
- Une visite de la **DICOM** est également programmée plutôt en début d'année 2025.

2/ Point d'information sur les mesures d'urgence et actions mises en place pour les agents sur le site du CNRV à Montlhéry

L'administration a rapporté qu'un rapport des ISST avait déjà pointé des problèmes de fissures au CNRV de Montlhéry et que la DAF avait diligencé un rapport d'expertise pointant une aggravation des fissures et un danger pour les agents, ce qui a conduit à la décision d'interdire l'entrée des locaux concernés. Des solutions alternatives ont été proposées via le télétravail et l'utilisation de deux espaces dont une grande salle de 10 personnes par roulement.

Cette décision intervient tardivement par rapport aux problèmes qui remontent à plusieurs années. Les agents n'ont pas été informés en amont et la décision récente de fermeture est donc forcément mal vécue.

Un message a été envoyé hier aux agents, les membres de la Formation Spécialisée n'ont pas reçu ce message. Il doit leur être transmis.

Nous avons souligné que des agents ont proposé que soient utilisés des Algeco chauffés. L'administration a indiqué que la DAF étudiait plusieurs pistes pour résoudre le problème via les remontées d'informations.

3/ Point d'information sur les modalités d'organisation du travail durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques

143 agents d'administration centrale devraient être impactés par les JOP :

- Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) : 14
- Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) : 30
- Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des mobilités (DGITM) : 24
- Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) : 10
- Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS) : 24
- Direction de la communication (DICOM) : 30
- Service des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) et Centre d'études des tunnels (CETU) : 11

Les agents concernés doivent être informés, s'ils ne l'ont pas encore été, d'ici fin avril.

Les textes applicables en vue de la période JOP sont disponibles sur la même page internet que ce compte rendu.

En résumé :

- **Report possible de 10 jours de congés annuels de 2024 à 2025.**
- **Augmentation du plafond global de 10 jours supplémentaires du CET.**
- **Possibilité de recours accru au télétravail (au dessus de 3 jours/semaine) pour les agents dont les missions le permettent, pour les périodes du 18 juillet au 11 août et du 21 août au 8 septembre.**
- **Possibilité de modulation des heures d'arrivée et de départ.**
- **Pour les agents directement impactés, des gratifications / primes sont prévues pouvant aller jusqu'à 1 500 euros bruts modulables selon les impacts sur chaque agent (charge de travail, impossibilité de poser congés...).**

La crèche du ministère restera ouverte pour les enfants de moins de 3 ans, sauf entre le 12 et le 26 août (fermeture, congés des personnels).

Le restaurant de la Tour Séquoia restera également ouvert.

Nous avons attiré l'attention de l'administration sur le fait que certains agents pouvaient se retrouver bloqués en fonction de la surcharge des transports ou des périmètres fermés. L'administration a indiqué que la gestion des horaires devait se faire au niveau de chaque service au cas par cas en fonction des problèmes de chaque agent.

Un site internet a été mis en place pour faciliter l'anticipation des déplacements pendant les JOP : <https://anticiperlesjeux.gouv.fr/>

4/ Présentation des solutions mises en place pour résoudre la problématique de la température dans les bureaux

Pour rappel, un message intersyndical général aux agents de l'AC avait été envoyé par la CGT AC concernant les problèmes de températures de travail et plusieurs signalements avaient été faits sur le registre santé et sécurité.

L'administration a communiqué les éléments suivants :

Défauts techniques rencontrés sur la période hivernale :

- **En tour Séquoia :**

La tour Séquoia a fait l'objet d'un problème généralisé de régulation. Ce problème a été exacerbé par la vague de froid qui a touché la région parisienne du 9 au 20 janvier.

Les causes des problèmes ont été identifiées par SETI et les équipes de maintenance, ce qui a permis de définir et mettre en place des mesures correctives.

Une communication directe auprès des occupants de la tour Séquoia a été réalisée par SETI le 11 janvier pour expliquer les dysfonctionnements identifiés et les mesures mises en place.

Par ailleurs, le Secrétaire général a évoqué la question du confort thermique en tour Séquoia avec les DG lors d'une réunion de coordination le 24 janvier.

- **À l'Arche :**

Aucun problème technique majeur n'a été rencontré depuis le début de la période hivernale. Pour la grande majorité des signalements, la température relevée était conforme à la consigne fixée. Quelques problèmes ont été rencontrés localement (il s'agissait généralement de vannes grippées) et ont pu être traités par les équipes de maintenance.

À nos questions l'administration a répondu que des mesures correctrices ont été mises en place pour maintenir une température de 19° et que ces mesures resteront pérennes même si les objectifs de sobriété énergétiques seront moindres.

Des mesures seront également prises l'été concernant l'air conditionné, y compris pendant les JO, notamment en période de canicule, afin d'améliorer les conditions de travail.

En outre l'administration a assuré que les relevés dans les bureaux se feront désormais au niveau du poste de travail des agents et non plus au niveau des bouches d'arrivée d'air.

5/ Présentation du bilan 2023 des aménagements de postes

L'administration a donné les bilans suivants :

89 visites de conseils en ergonomie et de visites de postes réalisées par les conseillers de prévention dont :

- 79 en présentiel sur site
- 10 en distanciel (poste télétravail)

Par ailleurs, 7 études de poste ont été réalisées par un organisme extérieur (ergonome, dispositif CAP EMPLOI).

195 aménagements et adaptations de postes ont été mis en place dont 126 aménagements et adaptations de postes sur site, 16 aménagements et adaptations de postes au domicile dans le cadre de la mise en place du télétravail pour raison médicale, 53 aménagements informatiques des agents en situation de handicap.

119 protocoles télétravail pour raisons médicales ont été traités par les conseillers de prévention.

6/ Examen des accidents professionnels

Au total 27 accidents professionnels ont été reconnus imputables au service dont :

- 6 accidents de service ou du travail dont ;
 - 5 accidents renvoyant à une action directe dans l'exercice des fonctions
 - 1 accident renvoyant à des facteurs extérieurs liés à l'espace
- 19 accidents de trajet dont :
 - 4 accidents en véhicule léger (voiture, 2 roues, modal)
 - 9 accidents dans les transports en commun
 - 6 accidents sur la voie publique

De nombreux accidents sont dus aux mauvaises conditions météo.

- 2 accidents de mission dont :
 - 1 accident renvoyant à une action directe dans l'exercice des fonctions
 - 1 accident renvoyant à des facteurs extérieurs liés à l'espace

En fonction des types d'accidents, une proposition d'entretien avec un conseiller de prévention a été faite, et selon les cas, une orientation vers le service de santé au travail et/ou le psychologue du travail. Dans un cas d'agression verbale, un rapport administratif a été rédigé.

7/ Examen des registres de santé, sécurité au travail

L'examen des registres fait apparaître :

- 21 signalements inscrits sur le registre de santé et de sécurité au travail dont :
 - 1 signalement relatif à l'ambiance thermique froide ressentie en tour Sequoia
 - 20 signalements relatifs à l'ambiance thermique froide ressentie en Arche sud
- Aucun signalement inscrit sur le registre spécial de santé et de sécurité au travail et de signalement de dangers graves et imminents.

Pour rappel, un message intersyndical général aux agent e s d'AC avait été envoyé par la CGT AC concernant les problèmes de températures de travail (cf. point 4 pour les mesures prises).

8/ Questions diverses :

◦ **Télétravail pour les agent e s travaillant au standard**

Le principe de mise en place du télétravail pour les agents du standard téléphonique est validé côté SETI.

Les modalités horaires de ces agents, qui ont été consultés, accompagnés et informés par leur hiérarchie, sont précisées par le nouveau règlement intérieur relatif à l'organisation du temps de travail en administration centrale approuvé lors du CSA-AC du 5 décembre 2023. Elles sont compatibles avec le télétravail.

Toutefois, la mise en place effective du télétravail au standard nécessite de travailler encore avec la DNUM pour identifier et mettre en place une solution technique compatible avec les fonctionnalités que souhaite SETI et l'ergonomie nécessaire pour les personnels. Cela devrait aboutir vers la mi-mai.

◦ **Tour Séquoia : dysfonctionnements des ascenseurs, utilisation des escaliers, fonctionnement des détecteurs de lumière**

- Concernant les ascenseurs de la Tour Séquoia :

À l'exception des ascenseurs A et C (batterie haute côté sud), rénovés en 2016, l'ensemble des ascenseurs de la tour est d'origine (1990). Une rénovation partielle a été réalisée en 2004.

Au regard de l'état de vétusté des ascenseurs, le Secrétariat général a lancé dès 2020 des actions visant à réhabiliter les 14 ascenseurs non rénovés de la batterie sud. Après une phase de diagnostics et d'études de conception, le marché de travaux a été conclu fin 2023 (titulaire : Otis) avec un plan d'investissement de 7 M€.

Les travaux vont se dérouler par phases successives de 2 à 4 ascenseurs de mi-2024 à début 2026. La première phase est déjà engagée.

Dans l'attente des travaux, environ 300 k€ d'investissement sont prévus pour le maintien en conditions opérationnelles des ascenseurs.

La Direction des achats de l'État (DAE) a déployé un nouveau contrat de maintenance au début de l'année 2024. Ce changement de contrat a entraîné des retards lors de sa mise en place, mais il permettra à terme d'être plus réactif dans le traitement des pannes.

Enfin, une information des occupants de la tour Séquoia sur l'état de fonctionnement des ascenseurs sera mise en place dans le courant du 1er trimestre 2024. À cette occasion, ils seront incités à emprunter les batteries ayant le plus fort taux de disponibilité.

Le calendrier des travaux de rénovation des ascenseurs de la tour fera l'objet d'une communication aux occupants dès sa consolidation.

- Concernant les modalités d'utilisation des escaliers de Séquoia (valable également pour l'Arche) :

L'usage des escaliers dans un immeuble de grande hauteur n'est pas interdit par la réglementation. Toutefois leur usage peut exposer les travailleurs à une situation d'isolement. Les rondes du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) incluent donc ces escaliers afin de s'assurer que tout agent qui s'y trouverait en situation de détresse soit repéré.

Dans le cadre du déploiement du plan de sobriété énergétique, la possibilité pour les agents d'utiliser les escaliers a été rappelée et promue par une note de la cheffe d'établissement en date du 27 mars 2023 (<https://intra.ac.e2.rie.gouv.fr/privilegier-les-escaliers-chaque-fois-que-c-est-a18076.html>)

À cette occasion, les rondes du SSIAP y ont été portées à deux par jour (une diurne et une nocturne, contre seulement une nocturne auparavant).

- Concernant le fonctionnement des « détecteurs de lumière » en Séquoia

Chaque bureau de la tour Séquoia est équipé d'un capteur permettant de détecter la présence des occupants et le besoin éventuel en éclairage artificiel. Il reste à tout moment possible, grâce à la télécommande, d'ajuster le fonctionnement des lumières. Le capteur de présence permet de détecter le départ des agents : après une demi-heure sans détection de présence, le système considère le bureau vacant et repasse en fonctionnement automatique.

En cas de dysfonctionnement du capteur ou de la télécommande (fonctionnement erratique, extinction malgré la présence d'agents, etc.), ou d'absence de ces équipements dans un bureau, une demande d'intervention peut être faite auprès du service dépannage par téléphone au 122.22 ou par mail (depannage-22.22.bgti.seti3.sas.daf.sg@developpement-durable.gouv.fr).

◦ Couverture de l'AC en WIFI

L'accroissement des flux liés aux usages de la donnée sur les ordiphones, tiré par le déploiement de la 5G, se traduira par un transfert progressif des flux internes aux bâtiments sur le WiFi.

Pour 2024, le Secrétariat Général a décidé de mettre l'accent sur la mobilité et l'accessibilité : pouvoir se rendre à Saint-Germain et se connecter de façon transparente au WiFi, idem entre les équipes des deux tours de la Défense. La DNUM prévoit par conséquent d'étendre le réseau de bornes WiFi pour améliorer les couvertures des tours

Sequoia et APS (l'équipement sur Saint-Germain est différent et les besoins de nouvelles bornes y sont limités).

Des mesures de couverture et de force du signal ont été effectuées en août et septembre 2023 sur tous les étages des trois sites parisiens et ont confirmé la présence de « trous » dans la couverture. Des simulations conduites avec une borne mobile, il ressort qu'une densité moyenne de 1 borne pour 100 m² est nécessaire pour atteindre une couverture relativement complète, soit un total d'environ 600 bornes. En outre, certains positionnements ont besoin d'être déterminés au cas par cas, notamment en fonction des cloisonnements. Plusieurs principes préexistants resteront valables : pour garantir les accès pour maintenance, bornes posées dans les couloirs en TS (12 bornes par étage) ou à l'entrée des blocs de 7 trames et à chaque pointe en APS (8 bornes par étage) ; désactivation, voire dépose des bornes si un service ne veut pas de couverture. Du fait des caractéristiques des équipements, **les seuils réglementaires d'émission seront respectés**. La couverture effective devra ensuite être régulièrement vérifiée, notamment à la suite de modifications de cloisonnements.

Un réseau sans fil a enfin besoin d'autant de prises réseaux que de bornes, afin de raccorder ces dernières aux équipements réseaux. Avec un ratio de bornes par m² similaire à celui d'un bâtiment résidentiel, il va falloir renforcer les réseaux de desserte de certains étages (câblages et ports de commutateurs complémentaires). C'est la raison pour laquelle la première phase visible du projet débutera en 2024 par des ajouts de câbles et de prises LAN dans les faux plafonds. Ce n'est qu'au cours du second semestre que les bornes proprement dites pourront ensuite être posées.

Le premier objectif est de permettre une connectivité transparente des PC administrés par la DNUM, avec une amélioration du niveau de service, notamment en situation de mobilité, tout en réduisant la puissance d'émission des terminaux. Pour des raisons techniques, il est possible que le nom de réseau PAME soit complété par des variantes par fréquence (ex. PAME2, PAME5, PAME6).

Dans un second temps, la DNum travaillera sur l'usage de cette infrastructure pour les téléphones mobiles professionnels, pour l'administration du parc d'ordiphones ; enfin, les PC des visiteurs seront concernés (WiFi « visiteurs » ; ce chantier sera conduit en priorité sur le site de Saint-Germain où la couverture opérateur n'est que 3G et des réflexions sur la sécurisation de l'accueil des visiteurs sont amorcées).

A noter que les agents électrosensibles doivent se déclarer auprès du service médical afin que la DNUM prenne en compte l'information.

Par ailleurs, concernant la demande relative aux possibilités de communication des rapports d'enquête administratifs aux représentants du personnel, l'administration a indiqué que conformément aux dispositions de l'article L 311-6 du code des relations entre le public et l'administration, les rapports ainsi que leurs conclusions ne sont pas communicables aux RP. **C'est la DRH qui décide de communiquer à l'intéressé e les parties du rapport qui le ou la concerne.**

Si vous rencontrez des problèmes d'hygiène, sécurité, conditions de travail, vous pouvez faire un signalement via l'intranet : <http://intra.ac.e2.rie.gouv.fr/registre-de-sante-et-de-securite-au-travail-a6842.html>

Le mode d'emploi des registres est indiqué sur la page.

Vous pouvez nous contacter si besoin.